

GLOSSAIRE DE TERMES COMMERCIAUX ET CONNEXES

Prélèvement variable	Droit variant selon l'évolution des prix sur le marché international, ces variations étant conçues pour garantir que le prix d'importation après paiement du droit sera équivalent à un "prix-seuil" prédéterminé. Le prélèvement variable de la Communauté européenne, l'exemple le mieux connu, est égal à la différence entre le prix indicatif fixé pour les producteurs agricoles de la Communauté et les prix les plus avantageux demandés pour les produits importés sur une base CAF. Le montant du prélèvement est ajusté chaque jour en fonction de l'évolution de la situation des marchés mondiaux dans le cas des céréales, à tous les quinze jours pour les produits laitiers, et à tous les trimestres pour le porc.
Prescriptions sur la teneur en éléments d'origine locale	Prescriptions voulant que les sociétés qui vendent un produit dans un pays donné doivent utiliser, comme facteurs de production, un certain pourcentage d'éléments originaires de ce pays; exigence particulièrement intéressante pour l'industrie automobile et ses travailleurs.
Présence commerciale	Concept utilisé dans le commerce des services; présence que le ressortissant d'un pays doit assurer dans un autre pays pour pouvoir finaliser une transaction de service, par exemple une succursale dotée de personnel local. Le concept n'englobe pas le droit d'établissement.
Prêt conditionnel	Prêt consenti par un organisme gouvernemental à la condition que l'emprunteur étranger dépense le montant du prêt dans le pays prêteur.
Primes ou subsides	Paiements que les gouvernements consentent aux producteurs de biens, souvent pour renforcer leur situation concurrentielle. Voir également Subvention.
Principal fournisseur	Pays qui est la plus importante source d'un produit importé par un autre pays. Dans les négociations sous l'égide du GATT, un pays qui offre de réduire les droits d'importation ou d'autres barrières posées à un produit particulier s'attend généralement à ce que le principal fournisseur du produit importé lui offre en échange de réduire les restrictions appliquées à un produit. Les deux pays accordent alors automatiquement les mêmes concessions à tous les autres pays auxquels ils ont convenu d'accorder le traitement de la nation la plus favorisée, y compris toutes les Parties contractantes du GATT. Voir aussi Traitement de la nation la plus favorisée et Réciprocité.